



TRESSERRE

Une seconde parcelle sur le domaine

sunAgri





DANS CETTE ÉTUDE

2 cépages sur la parcelle

Un client historique de Sun'Agri

Deux parcelles agrivoltaïques pour un client



TABLE DES MATIÈRES

1

Le projet : objectifs, historique et financement

2

Chiffres clés

3

Faits marquants

4

Le mot de la fin

5

Galerie



1.

LE PROJET

VUE D'ENSEMBLE DU PROJET

Situé dans les Pyrénées-Orientales, le domaine de Nidolères est une exploitation viticole familiale depuis huit générations, dont le vignoble s'étend sur 32 ha. La famille Escudié utilise un mode d'agriculture raisonnée, qui vise une réduction de l'utilisation des pesticides.

La première centrale agrivoltaïque au monde y a été construite en 2018, grâce au soutien de la Région Occitanie sur des vignes nouvellement plantées.

C'est grâce à cette première installation qui a porté ses fruits que la famille Escudié a décidé en 2023 de protégé une seconde parcelle de 3,8 ha de vignes.

LES OBJECTIFS

Protéger la vigne du changement climatique

Le domaine de Nidolères a subi de plein fouet l'augmentation globale des températures et l'ensoleillement excessif dans les Pyrénées-Orientales, qui ont altéré l'équilibre des saveurs des vins produits.

L'exploitation a également dû faire face à un besoin accru en eau de ses vignes, alors même que les précipitations moins fréquentes et moins efficaces imposaient de mettre en place des systèmes d'irrigation supplémentaires.

Pierre Escudié a vu au fil des années la date de maturité des raisins avancer, entraînant :

- Une augmentation du taux de sucre et donc du degré d'alcool,
- Une chute de l'acidité des vins,

- Le développement de précurseurs d'arômes et donc une modification du goût du vin.

Re-dynamiser le vignoble

L'installation participe à la pérennisation de l'exploitation, la rendant résiliente face aux changements climatiques.

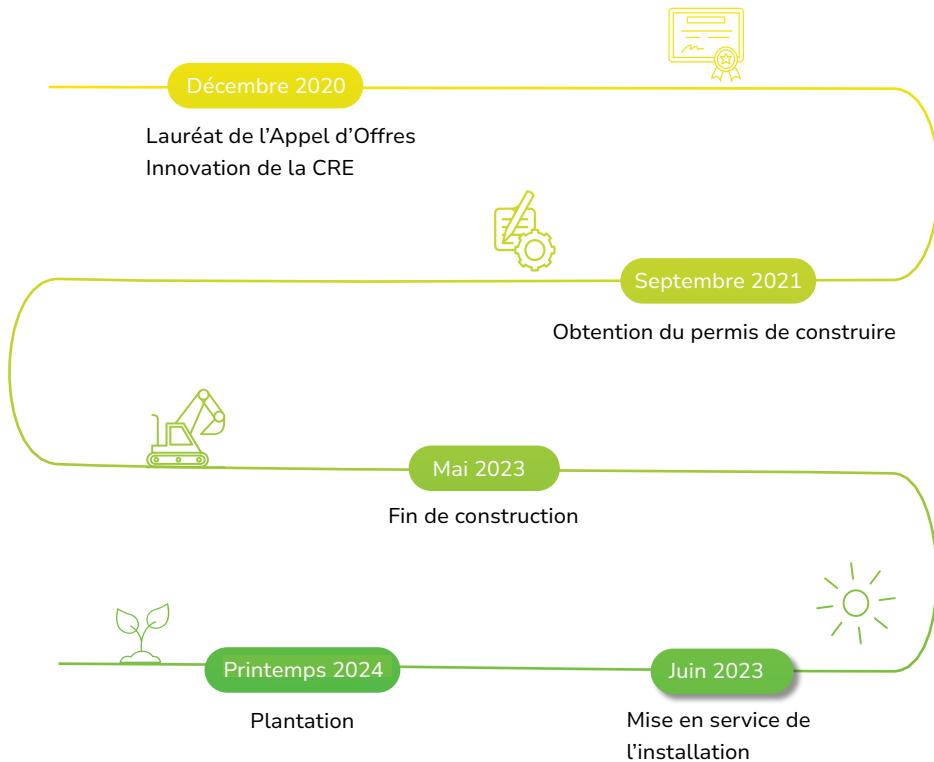
Le domaine espère ainsi doubler la valeur du vin agrivoltaïque, grâce à une production de meilleure qualité et un taux d'alcool maîtrisé. L'objectif : produire des vins plus acides et plus équilibrés.

En plus d'améliorer la qualité de la production, l'agrivoltaïsme doit également permettre de sécuriser les rendements, et donc la quantité de raisins produits (en 2018 dans les Aspres, 25L/ha contre 40 à 50 en temps normal).



L'HISTORIQUE

Une deuxième parcelle protégée pour le client historique de Sun'Agri



LES ACTEURS

Financement et parties prenantes



Financement par dettes et fonds propres

Dans le cadre du projet de Tresserre, **le domaine de Nidolères 2** est l'exploitant agricole et le propriétaire des parcelles.

Sun'Agri définit et conçoit les projets selon les besoins de l'agriculteur, accompagne l'obtention des autorisations administratives et le financement du projet puis pilote les personnes pendant son exploitation.

Le suivi agronomique du projet est confié à la **Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales**.

Pour ce projet d'un montant de 3,8 M€, les investisseurs sont :

- **Racînes**, plateforme d'investissement créée par RGREEN Invest et entièrement dédiée au financement de projets agrivoltaïques.
- **L'agence Régionales Energie Climat (AREC) Occitanie**, outil de la Région.

C'est au travers d'une société de projets dédiée, la **Société Agrivoltaïques d'Occitanie 2**, qui détient les actifs du projet, que Racînes et l'AREC ont investi dans l'installation agrivoltaïque de Tresserre 2.



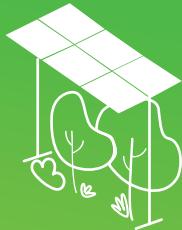


2. CHIFFRES CLÉS



3,8 ha

Protégés



0,25 ha

De zone témoin



2,85 MWc

De puissance installée



2 cépages

Cinsault et Colombard

Équivalent à la consommation annuelle de

850

Foyers



3 721 pieds / ha

Densité de plantation



3.

FAITS MARQUANTS

UNE DEUXIÈME PARCELLE POUR LA FAMILLE ESCUDIE

Fort du succès de leur première installation agrivoltaïque et convaincus par les bénéfices observés sur la vigne, la famille Escudié a choisi en 2023 de déployer une seconde parcelle équipée de notre technologie agrivoltaïque.

Située au cœur du Roussillon, cette nouvelle surface permet de protéger davantage leurs ceps face aux épisodes de sécheresse, tout en consolidant leur engagement en faveur d'une viticulture innovante et résiliente.

LES
RÉSULTATS
DE LA 1^{ÈRE}
PARCELLE



Augmentation des rendements :

- Rendements supérieurs de **+10% à +45%** (vs. parcelle témoin)
- Selon les cépages : **+ 10% Chardonnay, + 25% Marselan, + 45% Grenache blanc**

Diminution de l'irrigation

- **30% à – 60% de consommation d'eau** (relevés sur 5 ans)

Protection gel :

Épisodes de gel de 2020 : **+2°C sous agrivoltaïsme**, suffisant pour protéger la vigne.

Protection canicule :

8 % de dommages sur les vignes protégées, soit **5 fois moins que sur la zone témoin** non équipée (40% de dommages)

Qualité œnologique :

Diminution du taux d'alcool, sauvegarde de l'acidité, profils de vins différenciés vs. témoin (étude sur 3 ans).



4.
**LE MOT
DE LA FIN**



« Tout ce qui n'est pas arrosé est pénalisé et une des seules solutions pour lutter contre la sécheresse est Sun'Agri qui protège la vigne du soleil. »



« Aujourd'hui on ne peut que constater, en période de sécheresse, la vigne sous panneaux agrivoltaïques se porte à merveille »



PIERRE ESCUDIÉ,
VITICULTEUR ET PROPRIÉTAIRE DU
DOMAINE DE NIDOLÈRES

5. GALERIE



LA PARCELLE
EN VIDÉO



À PROPOS DE SUN'AGRI

Sun'Agri est une climate tech pionnière de l'agrivoltaïsme qui soigne la terre et ceux qui la cultivent.

Issue d'un programme de recherche initié en 2009, la technologie de Sun'Agri protège aujourd'hui 27 parcelles sur plus de 50 ha.

Avec une ambition : accompagner 300 agriculteurs dans leur résilience climatique d'ici 2030, soit 1000 ha protégés.

CONTACTS :

04 78 71 19 95 - contact@sunagri.com
36 Rue Brunel, 75017, Paris
4 Quai des Etroits, 69005, Lyon
45 Allée Yves Stourezé, 34830, Clapiers
66-68 avenue Magellan, 33600, Pessac